

Défi Partage Multimodal de la Voirie

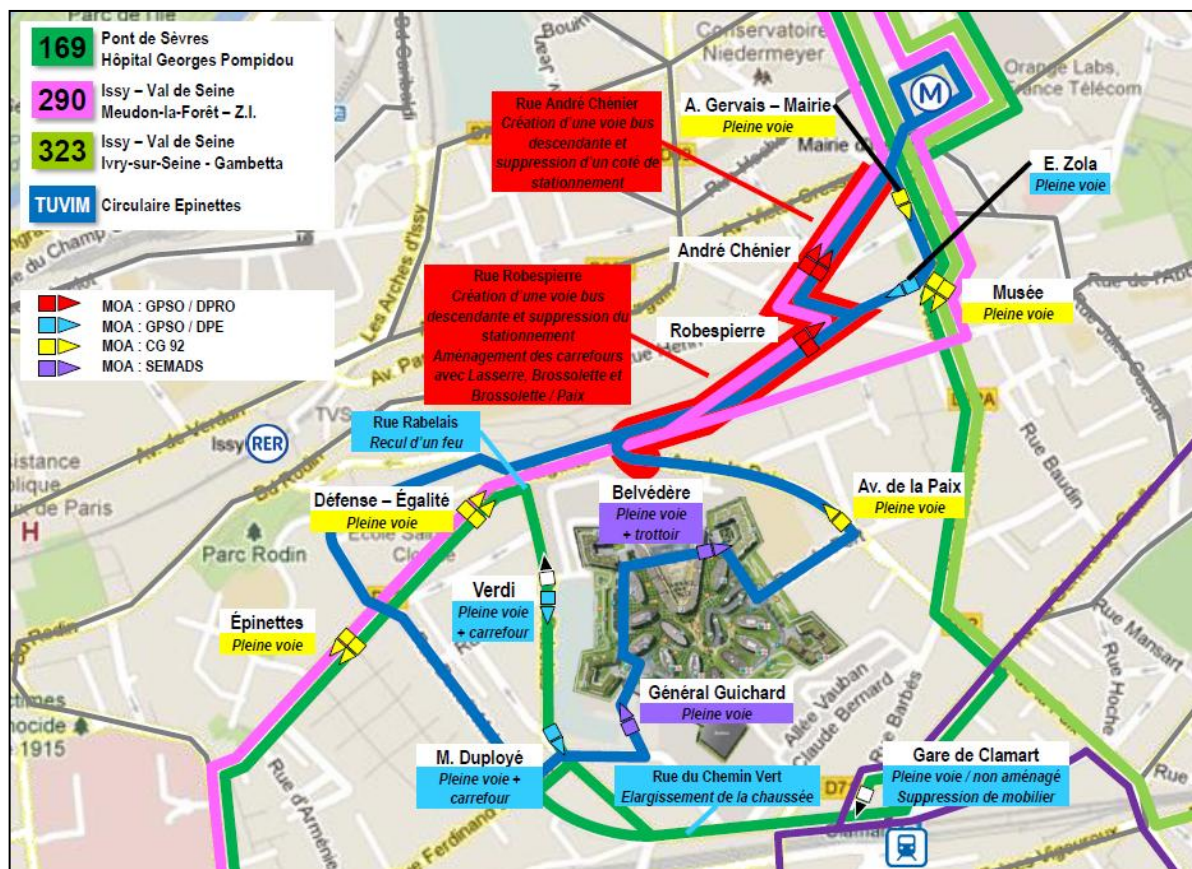
1 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la création de l'éco-quartier Fort d'Issy et de la nécessaire amélioration de la desserte des Hauts d'Issy, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et la ville d'Issy-les-Moulineaux ont demandé au STIF d'étudier la possibilité de restructurer et renforcer l'offre bus pour améliorer la desserte du futur quartier accueillant plus de 1 600 logements. Plusieurs constats sur le réseau ont été faits :

- Plusieurs lignes sont en troncs communs (169, 290 et TUVIM sur Égalité, Brossolette, Gervais, Benoit Malon, Barbès, Chemin vert)
- Une desserte inefficace de la gare de Clamart
- Des fréquences et amplitudes insatisfaisantes
- Des itinéraires dissociés de la ligne 169
- La congestion de la rue Pierre Brossolette le matin (retenue des bus) allongeant le temps de trajet
- Le fonctionnement en boucle du TUVIM
- La nécessité d'accompagner l'urbanisation du Fort

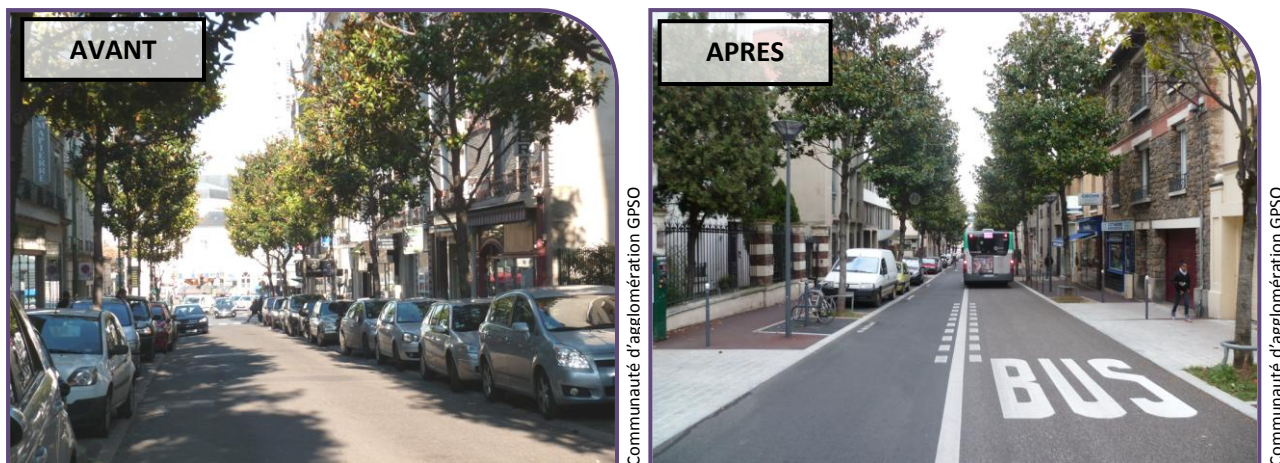
Des améliorations ont alors été proposées :

- Une modification de l'itinéraire de la ligne 169 pour desservir la gare de Clamart
- Un renforcement des fréquences de la ligne 169 pour passer de 54 à 70 bus par jour de semaine (+30 %).
- Un fonctionnement de la ligne 290 toute la journée et non plus seulement en heure de pointe avec une augmentation de sa fréquence pour passer de 23 à 45 passages par jour (+95 %)
- Une modification de l'itinéraire du TUVIM pour desservir le Fort



Afin d'accompagner et de rendre possibles ces améliorations, la communauté d'agglomération GPSO et la ville d'Issy-les-Moulineaux, à la demande du STIF, ont décidé de réaliser des aménagements de voirie permettant une fluidification de la circulation des bus en plus de la mise en accessibilité PMR des points d'arrêt. C'est dans ce contexte que les rues André Chénier et Robespierre ont été aménagées chacune d'un couloir bus en contre-sens de la circulation automobile et que plusieurs intersections ont été traitées.

La rue André Chénier est située dans le secteur dense de la ville. Elle est bordée de logements, de commerces et d'entreprises. Initialement, son profil de voirie est composé d'une chaussée de 5 m avec une voie de circulation dans un sens et de deux alignements de stationnement de part et d'autre. La vitesse y est limitée à 30 km/h. Au vu des comptages et enquêtes réalisées sur le stationnement, il a été jugé utile de garder un côté de stationnement. 50 % des places ont donc été supprimées pour mettre en place le couloir bus. Afin de favoriser les modes actifs et la vie locale déjà présente, une requalification globale et un traitement qualitatif ont été réalisés.



La rue Robespierre quant à elle est située dans un secteur moins dense le long du parc Henri Barbusse. Cette voie dessert quelques bâtiments seulement. Le profil de voie initial est étroit avec une voirie de 6 m (une voie à sens unique) dont 2 m sont réservés au stationnement longitudinal. L'ensemble du stationnement de cette rue a été supprimé. La rue a été mise en zone 30.

Plusieurs réunions de concertation ont été réalisées avec l'ensemble des riverains des deux rues pour une meilleure réponse technique et une bonne appropriation du projet par tous.

2 LES ACTEURS DU PROJET

L'ensemble des voiries communales ayant été transféré à la communauté d'agglomération, le maître d'ouvrage était GPSO. Les travaux d'aménagements ont coûtés 721 300 € HT. Une subvention du STIF de 341 850 € a été versée à la collectivité.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Aujourd'hui, le réseau de bus a gagné en performance et en qualité de desserte notamment du quartier du Fort d'Issy. La mise en place des aménagements a permis une forte amélioration de la régularité des lignes. Sur le trajet Fleury / Mairie d'Issy, la proportion d'usagers mettant moins de 10 min pour réaliser le trajet a doublé grâce aux aménagements de voirie.

Aucun problème n'a été rencontré avec la mise en place des aménagements.

4 CONTACT

Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest : Alexis GASTAUER, Directeur des déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info